



**Procès-verbal de la séance du Conseil communal  
du mardi 27 juin 2019 – 20h15 – foyer de la grande salle**

---

**Présidence** : Madame Christelle DEBONNEVILLE

**Personnes excusées** : Mesdames Carole BOURGEOIS, Marie FRUTIGER ainsi que Messieurs Frédéric DEBONNEVILLE, Sébastien DEBONNEVILLE, Antonio FELGUEIRAS, Vincent FRUTIGER, Jean-François JACOT, Jean-Claude MAGNIN, John REYMOND et Julien WOLF. M. Philippe REYMOND, Municipal, est également excusé.

**Personnes absentes** : Messieurs Nicolas BOILLAT et Andrea TASINATO

\* \* \*

Mme la Présidente Christelle DEBONNEVILLE souhaite la bienvenue à Madame la Syndique, à Madame et Messieurs les Municipaux, à Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux et remercie chacun du temps consacré aux affaires communales.

La parole est donnée aux scrutateurs pour l'appel.

Avec **38** membres présents, le quorum (fixé à **26** membres) est atteint. Le Conseil communal peut valablement délibérer.

La Présidente ouvre la séance et demande si une remarque ou une proposition de modification de l'ordre du jour est demandée. Tel n'étant pas le cas, ce dernier se présente donc comme suit :

1. Adoption du **procès-verbal** du 26 mars 2019
2. **Communications** du bureau
3. Préavis N° 02-2019 : **Remplacement des installations de tir** des Communes d'Essertines-sur-Rolle et Gimel – Rapport de la commission ad hoc
4. Préavis N° 03-2019 : **Comptes 2018**
5. Préavis N° 03-2019 : **Comptes 2018 – Rapport de la Municipalité**
6. Préavis N° 03-2019 : **Comptes 2018 – Rapport de la commission de gestion**
7. Préavis N° 03-2019 : **Comptes 2018 – Adoption des comptes et décharge**
8. **Renouvellement du bureau** : nomination du Président, nomination du Vice-Président, nomination des scrutateurs et nomination des scrutateurs suppléants
9. **Informations** de la Municipalité
10. **Divers et propositions individuelles**

**1. Adoption du procès-verbal du 26 mars 2019**

La lecture intégrale du PV n'étant pas souhaitée, la Présidente demande si des remarques ou observations entendent être formulées.

Aucune remarque n'est formulée. Le PV est accepté à l'unanimité. La Présidente remercie son rédacteur.



## 2. Communications du bureau

### Informations:

- L'**Association Roxane enfants papillon** nous adresse un courrier de remerciements suite au versement de 1'000 fr. financé à l'aide de nos jetons de présence.
- Le bureau a été mis en copie d'un courrier adressé à la Municipalité de la part des **commerçants du village** portant sur les travaux de la Grand'Rue. Pour des raisons de compétences, soin est laissé à la Municipalité d'y répondre et de tenir informé notre Conseil, le cas échéant.

### Dates importantes:

- Le samedi **29 juin** aura lieu la **journée cantonale de Gym** « jeunesse enfantine et parents enfants ».
- Le **1er août**, nous aurons le plaisir d'accueillir Mme Nuria GORRITE, Présidente du Conseil d'Etat, à l'occasion de notre fête nationale.
- Le samedi **24 août** aura lieu notre sympathique **fête au village**, dès 10h00, organisée par l'USL. Un apéritif sera offert par la Commune à 11h00 et plusieurs animations sont prévues tout au long de la journée. Le programme complet sera envoyé sous la forme d'un "tout ménage".

## 3. Préavis N° 02-2019 : Remplacement des installations de tir des Communes d'Essertines-sur-Rolle et Gimel – Rapport de la commission ad hoc

La Présidente passe la parole au Président de la commission ad hoc, M. Christophe PASCHE (en l'absence du rapporteur), pour la lecture du rapport et passe la parole à l'assemblée.

Mme Sophie CROISIER : s'interroge sur la raison pour laquelle la Commune de Féchy ne participe pas également aux coûts des travaux de rénovation.

M. Philippe REZZONICO : répond que le stand de tir appartient aux Communes d'Essertines-sur-Rolle et Gimel. La commune de Féchy, ne disposant pas de telles installations, a négocié un accès aux nôtres. Une convention tripartite fut signée en mars 2004, laquelle y définit les modalités financières. Les travaux de rénovation sont ainsi également à charge de cette Commune à raison d'un tiers. Toutefois, cette participation n'est pas perçue au moment desdits travaux à proprement parler, mais au travers d'une contribution annuelle.

M. Alain BUSSARD : demande ce qu'il en est de la prise en charge des frais de maintenance et frais d'entretien du point de vue de la Commune de Féchy.

M. Philippe REZZONICO : répond que la convention prévoit une participation annuelle de 5'000 fr. à charge de la commune de Féchy au titre de location.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente donne à nouveau lecture des conclusions du préavis 02-2019 et fait passer l'objet au vote. Par **37 OUI, 0 NON et 0 ABSTENTION**, le préavis est accepté à l'unanimité.

M. Philippe REZZONICO: remercie le Conseil au nom de la société de tir pour qui la situation actuelle rend difficile l'exercice de leurs activités.



#### 4. Préavis N° 03-2019 : Comptes 2018

La Présidente passe la parole à M. Philippe REZZONICO qui donne lecture des conclusions du préavis 03-2019.

*En conclusion de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs :*

- *Vu le préavis No 03-2019 de la Municipalité*
- *Oui le rapport de la Commission de gestion*
- *Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour*

*DECIDE*

- A. D'adopter les comptes 2018 tels que présentés avec un bénéfice de 233'008,73 fr.*
- B. D'approuver la gestion de la Municipalité pour l'année 2018*
- C. D'en donner décharge à la boursière, d'en donner décharge à la Municipalité*
- D. De donner décharge de son mandat à la commission de gestion*

↳ La mise au vote du préavis 03-2019 intervient au point 7 de l'ordre de jour.

#### 5. Préavis N° 03-2019 : Comptes 2018 – Rapport de la Municipalité

La Présidente passe la parole à M. Philippe REZZONICO qui donne lecture des conclusions du rapport de la Municipalité lesquelles reprennent celles du préavis 03-2019 (voir point 4 de l'ordre du jour).

#### 6. Préavis N° 03-2019 : Comptes 2018 – Rapport de la commission de gestion

La Présidente passe la parole à la Commission de gestion. Mme Doris CHRISTEN, rapporteuse, donne lecture intégrale du rapport de ladite Commission.

Ci-après, un résumé simplifié et non exhaustif de ce dernier.

Le rapport énumère les préavis qui ont eu des incidences sur l'exercice 2018, à savoir :

##### **N° 01-2015 « Aménagement de la place de la Vernette – Crédit d'étude »**

↳ état: en cours

##### **N° 01-2016 « Réfection de la route de Bauloz »**

↳ état : bouclé avec un très léger dépassement

##### **N° 04-2017 « Construction d'un bâtiment scolaire »**

↳ état : en cours de bouclément

##### **N° 05-2017 « Autorisation de travaux - Réfection de la Grand'Rue »**

↳ état : en cours

##### **N° 01-2018 « Autorisation de travaux – aménagement du chalet du Mont Bally »**

↳ état : préavis retiré



**N° 02-2018 « Vestiaires abris PC – projet d'assainissement »**

↳ état : bouclé

**N° 03-2016 « Réseau du gaz, route de Longirod »**

↳ état : bouclé

**N° 03-2018 « Remplacement du système de chauffage (1ère étape chaudière à gaz) »**

↳ état : en cours de bouclément

Résultat de l'exercice

le résultat de l'exercice se solde par **un bénéfice de CHF 233'008.-**. La marge d'autofinancement est en augmentation. La dette par habitant, quant à elle, progresse de 22%.

Centre des jeunes

Augmentation de la participation de **l'ASSAGIE** pour honorer l'obligation légale d'offrir un accueil de jour jusqu'à 18h.

Domaines et bâtiments

Hausse des **ventes de bois** constatée en 2018 (en raison notamment de l'arrivée précoce de l'hiver, fin 2017).

La réfection des murs de la **cantine**, initialement planifiée sur deux exercices est finalement entièrement réalisée en 2018 pour des raisons de rationalisation. Une discussion est en cours à la Municipalité pour mieux valoriser ce bâtiment.

Il subsiste un emprunt bancaire pour le **Marais I** de CHF 3'645'000.- et pour le **Marais II** de CHF 1'203'750.-. Aucun amortissement financier n'a été prévu de sorte qu'il pègre les finances de la Commune. L'entretien du collège **Marais III** est assuré par une entreprise externe, CTA.

Travaux

Les travaux d'entretien de certains **chemins ruraux** sont reportés pour des raisons d'économie.

La **taxe déchèterie** pourrait être appelée à baisser si le résultat des prochains exercices le permet. A relever, la mise à disposition d'un **collecteur pour la valorisation des flacons** en plastique destiné à l'entreprise Henny SA.

Dossier sécurité

Consiste en l'étude, la mise à jour ainsi qu'à l'exécution de tous travaux liés à la sécurité de l'ensemble du village. Beaucoup de temps a été consacré en 2018 sur ce sujet, notamment suite à la sécurisation des alentours du collège.

Sécurité sociale

Une augmentation des charges d'un montant de CHF 314'078.- est constatée en raison de l'augmentation des contributions sociales ainsi que de la différence entre les acomptes et le décompte final de la facture sociale.

Etude de la Cogest durant l'année

Notre Commune a rejoint le **Groupe forestier de la Saubrette** en 2016, l'occasion pour la Cogest de mener une étude sur le fonctionnement de cette corporation de droit public. La Municipalité est satisfaite de cette adhésion qui permet de disposer de plusieurs gardes forestiers et de donner du travail à des entreprises régionales tout en permettant le maintien d'un savoir-faire.

Lecture faite du rapport, la Présidente passe la parole à l'assemblée.



M. Pierre-Yves CORREVON : s'inquiète sur l'état actuel de nos **forêts** et demande dans quelle mesure notre Commune est touchée.

M. Philippe REZZONICO : En raison de la sécheresse constatée l'été dernier, les sapins blancs sont particulièrement vulnérables lesquels subissent des attaques de bostryches. Il faut relever que le marché du bois ne se porte pas bien actuellement. De façon générale, la hausse des températures va potentiellement transformer le visage de nos forêts ces prochaines décennies. Pour notre région, il faudra s'attendre à voir émerger davantage de feuillus au détriment des résineux tels que les sapins blancs ou les épicéas.

M. Alain BUSSARD : demande la raison pour laquelle la **Commune de Saubraz** ne confie plus la gestion du contrôle des habitants à notre Commune (cf. rapport de la Municipalité, chapitre 3, page 10, §1).

Mme la Syndique Sylvie JUDAS : la Municipalité a pris acte, avec regret, de la décision prise par la Commune de Saubraz, laquelle est intervenue dans les délais. Elle ne résulte pas d'une mésentente entre nos deux Communes.

## 7. Préavis N° 03-2019 : Comptes 2018 – Adoption des comptes et décharge

La parole n'étant plus demandée, la Présidente donne à nouveau lecture des conclusions du préavis 03-2019 et fait passer l'objet au vote. Par **37 OUI, 0 NON et 0 ABSTENTION**, le préavis est accepté à l'unanimité.

M. Philippe REZZONICO remercie le Conseil pour ce vote de confiance. Des remerciements particuliers sont adressés à la commission de gestion avec laquelle d'excellents échanges sont intervenus. Le partage de points de vue permet des remises en question ou des réflexions nouvelles ce qui est toujours positif. Le très bon travail réalisé par notre boursière, Mme Pascale DUCRET, contribue également à la bonne gestion de notre Commune.

## 8. Renouvellement du bureau

### Election du Président

La Présidente sortante, Mme Christelle DEBONNEVILLE, entendant faire acte de candidature, le vice-président du Conseil, M. Eric MARCHESE, reprend la tenue des débats le temps de cette élection.

M. Eric MARCHESE passe la parole à l'assemblée afin de proposer des candidatures.

M. Jean-Marie PASCHE présente Mme Christelle DEBONNEVILLE, membre du Conseil communal depuis 16 ans et Présidente sortante au terme de cette année de législature.

En l'absence d'autres candidatures, conformément aux dispositions de l'article 12 alinéa 2 et avec l'accord unanime des membres, Mme Christelle DEBONNEVILLE est élue tacitement par acclamation.

### Election du vice-Président

La Présidente passe la parole à l'assemblée afin de proposer des candidatures.

M. Jean-Luc BIGNENS présente M. Eric MARCHESE, vice-président sortant et désireux de présenter à nouveau sa candidature pour cette fonction.

En l'absence d'autres candidatures, conformément aux dispositions de l'article 12 alinéa 2 et avec l'accord unanime des membres, M. Eric MARCHESE est élu tacitement par acclamation.



## Conseil communal de Gimel

### Election des scrutateurs

La Présidente rappelle que cette fonction est actuellement occupée par M. Thomas BAERISWYL et Mme Stéphanie LECOULTRE et passe la parole à l'assemble afin de proposer des candidatures.

M. Jean-Michel RENAUD présente M. Thomas BAERISWYL.

Mme Valérie THEINTZ présente Mme Stéphanie LECOULTRE.

En l'absence d'autres candidatures, conformément aux dispositions de l'article 12 alinéa 2 et avec l'accord unanime des membres, M. Thomas BAERISWYL et Mme Stéphanie LECOULTRE sont élus tacitement par acclamation.

### Election des scrutateurs suppléants

Le Président rappelle que cette fonction est actuellement occupée par Mme Aude DUPUIS et M. Sébastien DEBONNEVILLE.

M. Pierre-Yves CORREVON propose M. Sébastien DEBONNEVILLE.

M. Pasquale CIABURRI : propose Mme Aude DUPUIS.

En l'absence d'autres candidatures, conformément aux dispositions de l'article 12 alinéa 2 et avec l'accord unanime des membres, Mme Aude DUPUIS et M. Sébastien DEBONNEVILLE sont élus tacitement par acclamation.

## 9. Informations de la Municipalité

M. Philippe REZZONICO :

M. Eric TREBOUX, inspecteur et responsable du **14<sup>e</sup> arrondissement forestier** (dont dépend notre Commune) a fait valoir son droit à la retraite à compter de la fin du mois septembre. Il sera remplacé par son actuel adjoint, M. Fabien DROLLINGER, ingénieur forestier EPFZ.

Un projet conjoint entre le Parc Jura vaudois et l'ARCAM a permis la pose de plusieurs **panneaux signalétiques** destinés à valoriser le patrimoine naturel et culturel de la région. L'un d'eux est situé sur notre Commune, à proximité de la Laiterie. Pourvu d'un QRcode, il permet à ceux qui le scannent d'obtenir des informations touristiques de même que des informations sur notre Village.

En 2017, des **crapauds** furent posés le long de la route d'Aubonne couplés à des dispositifs de comptage. Au terme de la première année d'utilisation, pas moins de 6'000 batraciens (grenouilles, crapauds et tritons confondus) ont emprunté ces voies aménagées. Un prochain comptage interviendra vraisemblablement en 2021-2022.

M. Laurent GUIGNARD :

Tous les voyants sont au vert pour l'ouverture de la nouvelle antenne de **l'UAPE Marais'Cré sur la Commune d'Essertines-sur-Rolle**. Les enfants qui bénéficieront de cette nouvelle structure sont domiciliés sur l'axe de desserte Saubraz – Le-Prunier – St-Oyens – Essertines-sur-Rolle. Cette nouvelle organisation permettra un gain d'efficacité et de coût en termes de transports.



Mme Anne-Laurence BERGER :

Au sujet de l'intervention de M. Cyril MESSIEUX concernant les **incivilités commises par certains propriétaires canins** (cf. séance du 26 mars 2019), la Municipalité a identifié plusieurs sites qui feront l'objet de la pose d'une signalétique visant alternativement l'interdiction d'accès aux chiens ou l'obligation de les maintenir en laisse.

Mme la Syndique Sylvie JUDAS :

Le planning des travaux actuellement en cours dans l'arcade "**Denner**" est tenu selon les informations transmises à la Municipalité par le propriétaire. La réouverture de l'enseigne est toujours planifiée pour le mois de septembre 2019.

Des négociations sont toujours en cours entre la Municipalité et l'exploitant actuel de **l'Hôtel de l'Union**. Pour rappel, une résiliation du bail court pour le 31 octobre 2019.

S'agissant du courrier des **commerçants du village** cité un peu plus tôt par la Présidente du Conseil, une convocation est adressée ce jour par la Municipalité à chacun des signataires dudit courrier en vue d'une séance prévue le 4 juillet prochain. Les griefs portent sur les désagréments occasionnés par le chantier de la Grand'Rue.

Concernant le **chantier de la Grand'Rue**, les travaux furent plus longs qu'attendu à la hauteur du carrefour situé au bas du village, notamment en raison du très mauvais état des conduites souterraines. Plusieurs tentatives de fluidification du trafic furent entreprises, aussi dans le but de satisfaire les demandes de nos commerçants. En tout état de cause, les désagréments causés par le chantier ne peuvent être complètement évités. De plus, la limitation du trafic permet à l'entreprise Camandona de travailler plus sereinement et efficacement réduisant par-là la durée des travaux d'environ 12 mois. Le remplacement des conduites et pose de la première couche seront achevés au mois de novembre.

Le remplacement du **panneau d'information** situé à l'entrée du village est toujours à l'étude. Des devis ont été réceptionnés, mais s'avèrent très onéreux. Une prospection dans d'autres communes est prévue afin d'étudier des solutions alternatives.

A signaler également la pose de jeux au Collège du Marais par l'entreprise Urfer. Cette dépense était inscrite au budget 2018 déjà.

## 10. Divers et propositions individuelles

M. Thomas BAERISWYL: demande si la suppression des feux à l'entrée du village peut être accompagnée de la pose des **miroirs de circulation**. De même est-ce qu'une **réouverture de la Grand'Rue** durant la nuit et les week-ends est envisageable ?

Mme la Syndique Sylvie JUDAS : Une réouverture de trafic est faite les week-ends à l'exception du dernier où cela n'a pas été possible. S'agissant d'une réouverture les fins de journée, cela occasionne trop de complications logistiques (et donc de coûts) raison pour laquelle cette solution n'est pas possible. Le nécessaire sera fait s'agissant des miroirs.

M. Pierre-Yves CORREVON : salue l'optimisme affiché de nos Autorités quant à la réduction de la durée des travaux. Il convient de relever, en revanche, la faible, voire l'absence de **sécurisation en faveur des piétons**. Faute d'une signalisation adaptée, certaines personnes s'aventurent le long du chantier ce qui n'est assurément pas sécuritaire.

Mme la Syndique Sylvie JUDAS : rappelle que le site du chantier est au bénéfice d'une interdiction générale de



## Conseil communal de Gimel

circuler. Une fermeture totale du site n'est toutefois pas possible afin de permettre aux riverains d'accéder à leurs logements. A noter que la police d'Aubonne est informée de cette problématique ainsi que de la vitesse excessive de certains automobilistes à la rue du Moulinet. Le radar pédagogique a d'ailleurs été placé sur cet axe de trafic.

M. Cyril MESSIEUX :

- i) revient sur le **gain de 12 mois de chantier** exprimé plus tôt par la Municipalité et de s'interroger dans quelle mesure cela impact positivement le coût des travaux.
- ii) constate de nombreuses **coupes de bois** dans nos forêts récemment. Est-ce que ce dernier se vend bien actuellement,
- iii) demande si la **construction de jeux** supplémentaires devant le Collège du Marais répondait réellement à un besoin (considérant ceux précédemment construits dans la Jardin anglais), de même comment sont-ils financés.
- iv) découvre à nouveau la présence d'ouvriers sur le toit de la **salle de sport**, cela présage-t-il d'un règlement quant à la prise en charge des coûts de réparation.

Mme la Syndique Sylvie JUDAS :

- i) Le contrat d'adjudication est établi sur une base forfaitaire de sorte que lorsque des impondérables surviennent, le surcoût est à la charge de l'entreprise. En revanche, si elle réussit à réduire ses coûts par des mesures d'efficacité, le gain éventuel lui revient.
- iii) il est rappelé qu'au moment de la construction du collège "Marais III", la place de jeux sise à l'ouest du "Marais II" a été démantelée. L'installation actuelle ne vise ainsi qu'à reproduire un espace de jeux précédemment existant.
- iv) confirme que des travaux de réfection ont débuté. Ces derniers sont conséquents et devraient durer jusqu'à la mi-septembre pour un coût supérieur à 100'000 fr. (entièrement à la charge de l'assurance de la Romande Energie).

M. Philippe REZZONICO :

- ii) confirme la nécessité d'effectuer des coupes en raison de l'âge avancé de nos forêts. Un plan de gestion existe et nous nous efforçons de le respecter. S'agissant du marché du bois, comme exprimé précédemment, ce dernier ne se porte pas bien. Les tempêtes de l'année dernière en Allemagne et en Italie ont eu pour effet de saturer le marché et de contribuer à la baisse des prix.

M. Jean-Jacques CLERC : au sujet de la **sécurisation des piétons** aux abords du chantier, il est rappelé que cette tâche revient au préposé communal à la sécurité des chantiers qui doit intervenir auprès de la direction des travaux de l'entreprise.

M. Pierre-Yves CORREVON :

- i) constate une nouvelle **répartition des tâches au sein du personnel communal** de même que la présence d'une nouvelle personne en dépit d'un moratoire annoncé sur les engagements.
- ii) Quelles nouvelles avons-nous au sujet du projet de la **Place de la Vernette**.

Mme la Syndique Sylvie JUDAS :

- i) confirme une rotation au sein du personnel. M. Philippe RENAUD a été transféré au service de la conciergerie. Une personne temporaire a été engagée, pour l'été seulement, afin de combler les absences du personnel liées à la période estivale.
- ii) le projet est toujours à l'étude. La Municipalité travaille actuellement sur le plan de quartier. Les commerçants sont également invités à faire part de leurs intentions quant à leurs engagements éventuels dans le futur projet de la Vernette. Une séance est prévue le 4 juillet à ce sujet.

M. Alain BUSSARD : constate que le **radar pédagogique** placé à la rue du Moulinet a été placé deux jours durant avant d'être retiré. De même est-ce qu'un rappel de la **limitation de vitesse** à 30 km/h peut être fait plus haut dans la rue.





## Conseil communal de Gimel

M. Jean-Marie PASCHE : demande si une discussion a été menée sur l'affectation des **patrouilleuses scolaires**, en particulier lorsqu'elles sont deux à proximité d'un seul passage piéton déjà en partie sécurisé.

M. Laurent GUIGNARD : Il faut distinguer le rôle de la patrouilleuse scolaire de celui de la surveillante de place. La première n'a pas le droit de quitter le passage piéton dont elle a la charge. La seconde n'est pas autorisée à faire traverser les enfants (sauf en cas de demande expresse).

M. Jean-Marie PASCHE : estime que la surveillante de place devrait, dans ce cas, se trouver dans l'enceinte du collège et non adossée à son véhicule comme constaté à plusieurs reprises.

M. Jean-Léon JUILLERAT : relève que le **chemin Planet** est fréquemment utilisé par des automobilistes dans le sens "montée" alors qu'il fait actuellement l'objet d'une circulation à sens unique. De même, ceux qui l'empruntent en sens "descente" sont fréquemment en excès de vitesse.

Mme Doris CHRISTEN : s'enquiert de savoir si la réaffectation de M. Philippe RENAUD impacte le mandat d'entretien confié à l'entreprise externe, CTA.

Mme la Syndique Sylvie JUDAS : le transfert de M. RENAUD vise à compenser le fait qu'il n'y a plus d'apprenti. A noter toutefois que cette affectation n'est que partielle car l'intéressé conserve son activité au sein de la déchèterie.

M. Jean-Marie PASCHE : revient sur la 112<sup>e</sup> édition du **concours cantonal de la Fédération Vaudoise des Sapeurs-Pompiers** pour citer quelques résultats propres à notre Commune :

|                          |   |
|--------------------------|---|
| Gymkhana 41ans et plus   | 7 <sup>e</sup> Nicolas KONRAD et Jean-Marie PASCHE<br>14 <sup>e</sup> place Katharina FORRER et Serge KURSNER |
| Gymkhana 31-40 ans       | 6 <sup>e</sup> Xavier BIGNENS et Mathilde YTHIER  |
| Catégorie APR            | 1 <sup>er</sup> DPS Gimel – Bière   |
| Catégorie Tonne pompe B  | 1 <sup>er</sup> DPS Gimel – Bière (mention bien)  |
| Catégorie Tonne pompe C  | 5 <sup>e</sup> DPS Gimel  |
| Catégorie Moto Pompe B   | 3 <sup>e</sup> DPS / DAP Gimel (mention très bien)  |
| Meilleure donnée d'ordre | Tonne pompe B : Thomas RICHIGER   |

M. Jean-Jacques CLERC : demande si l'administration communale forme actuellement **un-e apprenti-e employé-e de commerce**.

Mme la Syndique Sylvie JUDAS : répond par la négative. Pas avant une année.

M. Jean-Luc BIGNENS: souhaite **remercier la Municipalité** pour tout le travail réalisé durant l'année. Au vu des dossiers portés à la connaissance de notre Conseil, notre exécutif est confronté à des situations parfois difficiles et doit composer avec l'indiscipline de certains citoyens ce qui est fort regrettable.

M. Alain BUSSARD : signale que la **station météo** qu'il exploite depuis 2005 a relevé, ce jour à 17h15, un record absolu de température à 36,1°.

M. Pasquale CIABURRI : remercie notre secrétaire, M. Florian MAGNIN, pour la qualité de ses PV.



## Conseil communal de Gimel

La Présidente informe que les prochaines dates du Conseil communal sont agendées comme suit :

- **mercredi 4 septembre 2019**
- **mardi 29 octobre 2019**
- **vendredi 6 décembre 2019**

La soirée du **tir du Conseil** est quant à elle agendée au mercredi 3 octobre 2019.

Mme la Présidente Christelle DEBONNEVILLE prononce son discours de fin d'année de législature en rappelant les faits marquants des 8 séances écoulées au cours desquelles 6 préavis furent traités. Le bon climat qui règne au sein du Conseil est propice aux échanges. Chaque séance requiert de la préparation, tâche rendue possible et agréable grâce au travail du bureau du Conseil et de son secrétaire. Un remerciement également à la Municipalité, au greffe et aux employés communaux. Un bel été à tous !

Mme la Syndique Sylvie JUDAS prononce son discours de fin d'année de législature et reprenant, à son tour, les événements marquants tels que: le remplacement de la chaudière du collège du Marais; la fixation d'un nouveau taux d'imposition; l'heureux bénéfice de clôture 2018 bien que résultant de produits exceptionnels; le remplacement de l'Unimog dont la commande est d'ores et déjà faite et enfin, la rénovation du Stand de Tir. Les travaux de la Grand'Rue ont mis en lumière combien ils étaient nécessaires au vu de l'état des canalisations. Le nouveau collège Marais III est en fonction et à la satisfaction de tous. Un remerciement appuyé à la commission de gestion avec laquelle la Municipalité a beaucoup travaillé. Un grand bravo pour la réélection de Mme DEBONNEVILLE, de M. MARCHESE ainsi que des membres du bureau. Dès le 1<sup>er</sup> juillet 2019, la fonction de vice-Syndique sera assurée par Mme Anne-Laurence BERGER.

Mme la Présidente rappelle que les enveloppes contenant les **jetons de présence** sont prêtes et invite les membres du Conseil à passer vers le bureau.

M. Florian MAGNIN : informe qu'à compter de cette année, chaque Conseiller-ère reçoit un décompte personnel permettant de reconstituer le montant des jetons versés.

La Présidente remercie les employés communaux pour la préparation de la salle et de l'apéritif.

Après le contre-appel, la Présidente lève la séance, il est 21h40.

La Présidente

Le Secrétaire

Christelle Debonneville

Florian Magnin